

Le décret n° 2010-347 du 31 mars 2010 précise la composition, ainsi que les modalités d'installation et de fonctionnement des Conférences de Territoire. C'est dans ce cadre que l'association tutélaire de Lozère a été désignée pour participer à la conférence de territoire de santé. Chaque conférence comprend au plus 50 membres ayant voix délibérative ces membres sont répartis au sein de 11 collèges.

L'objectif de la concertation régionale est de définir ensemble un dispositif de santé régional dans le consensus, mais aussi d'inventorier les projets et solutions avec tous les acteurs: collectivités locales, professionnels de santé et du secteur medico-social.

Les conférences de territoire, instances de concertation des acteurs dans chaque territoire de santé travaillent en commun afin de porter une réflexion élargie au bénéfice de l'ensemble de la population régionale à des moments clés pour l'évolution de la politique régionale de santé.

Martine Aoustin, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon, a arrêté le découpage des territoires de santé pour le Languedoc-Roussillon le 12 octobre 2010, chaque département du languedoc roussillon compose un territoire de santé et c'est à ce niveau que se déroule la concertation.

